

Élections 2022

Plateforme électorale québécoise

2022 **Recommandations** **pour 2022**

document complet



Fédération des chambres
de commerce du Québec



En marge des élections québécoises de 2022, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) présente les attentes de la communauté d'affaires en vue de la campagne électorale, afin que les partis politiques puissent présenter les mesures répondant aux besoins du Québec et de ses régions.

	THÉMATIQUE	SUJETS	ATTENTES
1	MAIN-D'ŒUVRE ET IMMIGRATION	Immigration	Définir et augmenter notre capacité d'accueil afin de rejoindre le niveau des besoins de main-d'œuvre provenant de l'immigration. <ul style="list-style-type: none"> • Réduire les délais de traitement des candidats à l'immigration économique au Québec afin qu'ils soient les mêmes que ceux des autres provinces du Canada qui bénéficient du programme Entrée Express.
2		Mobilité de la main-d'œuvre	Favoriser la mobilité de la main-d'œuvre, en bonifiant et en faisant connaître la déduction fiscale pour le déménagement, ainsi qu'en réduisant les obstacles à la mobilité régionale, notamment dans les conventions collectives.
3		Travailleurs expérimentés	Se doter d'un plan d'action afin de favoriser la rétention et l'embauche des travailleurs expérimentés et d'inciter à retarder l'âge moyen de départ à la retraite, notamment avec une campagne de sensibilisation, de la formation et de l'aide à la réintégration du marché du travail en : <ul style="list-style-type: none"> • Bonifiant le crédit d'impôt pour la prolongation de carrière. • Effectuer une réforme du Régime des rentes du Québec afin d'encourager le maintien prolongé des travailleurs sur le marché du travail. • Déployer une campagne de sensibilisation auprès des employeurs et des travailleurs expérimentés aux pratiques et outils existants qui leur permettraient de demeurer actif sur le marché de l'emploi.
4		Formation continue	Moderniser l'approche en formation continue en instituant le Régime volontaire d'épargne formation continue (RVEFC)
5		Chantier des compétences	Mettre en place le chantier des compétences proposé par la FCCQ, en orientant l'ensemble des forces vives dans une direction commune en matière de développement de la main-d'œuvre. <ul style="list-style-type: none"> • Intitulé « Chantier des compétences », ce projet de société viserait à revoir nos façons de faire en matière de formation continue en facilitant la reconnaissance des compétences, l'identification des besoins des entreprises et la création de passerelles visant à accélérer le retour en emploi des chômeurs. Le tout en faisant la promotion de la formation tout au long de la vie, véritable pivot vers une augmentation de la productivité et de la capacité d'adaptation aux changements technologiques pour le Québec. • Mettre en place un cadre québécois sur la microcertification.



6	DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	Logements locatifs	Développer un programme visant l'augmentation significative de l'offre de logements locatifs et en copropriétés spécifiquement en région afin de mieux tenir compte des cycles de vie et de l'adaptation nécessaire des nouveaux arrivants.
7		Services de garde éducatifs	Comblent le manque de places en services de garde à l'enfance et compléter son réseau, en valorisant davantage le métier d'éducateurs à l'enfance, en continuant de privilégier la formation en alternance travail-étude pour accélérer l'intégration de la main-d'œuvre dans les services de garde, et en réduisant considérablement les délais d'administration liés à la construction de nouveaux CPE.
8		Transport aérien régional	Maintenir un suivi étroit quant à l'impact des mesures mises en place au printemps 2022 non seulement sur le prix, mais sur le volume de passagers et sur la rentabilité des lignes aériennes régionales.
9		Agroalimentaire	Faire profiter davantage nos secteurs agroalimentaires des accords internationaux, notamment les producteurs de porc québécois de l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne (UE).
10		Ressources naturelles	Réserver une partie des redevances minières aux communautés locales qui accueillent des installations minières afin de les aider à développer les infrastructures dont elles ont besoin.
11	ÉCONOMIE ET INNOVATION	Cybersécurité	Mettre en place un programme d'aide financière destiné aux PME afin de compenser une partie des dépenses requises pour se conformer aux différentes dispositions de la Loi 64, dont les plus importantes entreront en vigueur en septembre 2023.
12		Innovation	Accélérer les investissements des entreprises dans leur transition technologique et en innovation dans toutes les régions du Québec, notamment dans le secteur manufacturier. <ul style="list-style-type: none"> • Instaurer des incitatifs visant la modernisation de la machinerie, afin d'accroître l'acquisition de technologies existantes et stimuler l'automatisation des entreprises. • Augmenter de l'offre de capital pour les entreprises au stade de la croissance pour qu'elles puissent augmenter leur capacité de production et de distribution. • Développer une offre de programmes plus complète en transformation numérique, pour accompagner et fournir les outils nécessaires aux équipes de travail afin d'utiliser efficacement les outils 4.0 essentiels pour encourager la transformation numérique, notamment en bonifiant le <i>Programme PME en action - Volet appui à la productivité des PME</i>.



			<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre le financement des mesures favorisant la transition numérique des entreprises annoncées par le gouvernement du Québec dans son budget de l'année 2021-2022. • Compléter finalement le réseau cellulaire, Internet haute vitesse et fibre optique pour brancher l'ensemble des ménages en territoire québécois, si le parachèvement n'est pas complété en septembre 2022.
13		Zones d'innovation	Au terme du prochain mandat, avoir complété au moins six zones d'innovation réparties dans différentes régions du Québec et dans le respect des énoncés du projet Saint-Laurent, présenté par le premier ministre François Legault.
14		Allègement réglementaire et administratif	Faire de l'allègement réglementaire et administratif une priorité permanente du gouvernement, notamment en maintenant l'engagement de faire adopter un projet de loi chaque année de type « omnibus » visant cet objectif, afin de contribuer à l'environnement d'affaires au Québec.
15		Repreneuriat	Assouplir les règles fiscales pour permettre aux entrepreneurs cédant d'effectuer un transfert de contrôle graduel de leur entreprise, plutôt que d'obliger un transfert à 50%+1, ce que bon nombre d'entrepreneurs ne sont pas prêts à faire du premier coup, préférant un transfert progressif.
16	SANTÉ	Données en santé	Adopter un projet de loi encadrant l'utilisation des données de santé au Québec. <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre le déploiement de la télémédecine et d'encourager davantage cette pratique dans le système public.
17		Santé globale des entrepreneurs et des employés	Mettre en œuvre un programme incitatif pour doter les entreprises des meilleures pratiques en santé globale (physique et mentale) pour les employeurs et les employés. Renforcer la connaissance par rapport aux enjeux de santé mentale dans les entreprises, et mettre en œuvre des mesures permettant de venir en aide aux employeurs aux prises avec des enjeux de santé mentale.



18	ENVIRONNEMENT	Plan pour une économie verte 2030	<p>Pour contribuer à la décarbonation des opérations des entreprises et s'assurer que les sommes disponibles soient utilisées dans leur entièreté, s'inspirer de l'agilité et de la performance retrouvées jadis au sein des programmes de Transition Énergétique Québec pour l'ensemble des actions liées aux plans de mise en œuvre du Plan pour une économie verte 2030.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Répondre efficacement à la demande grandissante des entreprises, notamment dans l'acquisition de technologies verte. • Amener de la flexibilité quant aux seuils d'admissibilité des programmes afin d'augmenter le nombre d'entreprises éligibles. • Rendre les bâtiments publics plus écoénergétiques nouvelle Stratégie gouvernementale des marchés publics
19		Élargissement de la consigne	<p>Faire preuve de flexibilité dans la mise en place de l'élargissement de la consigne afin de respecter le rythme d'implantation du nouveau système, tant chez les détaillants que chez les embouteilleurs et les recycleurs, et que ce projet soit une réussite.</p>
20		Mobilité durable	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir une aide compensatoire pour les sociétés de transport dans leur conversion vers l'électrification de leur flotte et l'acquisition des infrastructures de recharge, au moment où les revenus ont chuté au cours des deux dernières années et que les besoins en maintien des actifs ont augmenté considérablement. • Réfléchir à la vitalité de l'industrie du transport interurbain par autocar et à revoir les aides aux sociétés de transport en commun municipal de manière à rétablir un marché concurrentiel sur les liaisons régionales.
21	GESTION DE L'ÉTAT	Équilibre budgétaire	<p>Maintenir le ratio dette brute / PIB sur la trajectoire prévue pour atteindre les cibles énoncées au budget 2022-2023 et, dans le cas où la croissance économique et/ ou les efforts budgétaires le permettraient, revoir ces cibles à la baisse.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ne pas hausser la fiscalité des entreprises afin de leur offrir toutes les conditions nécessaires pour les aider à passer au travers de cette période d'instabilité économique.
22		Plus bas soumissionnaire conforme	<p>Réformer complètement les critères d'octroi des contrats publics au Québec, afin que ceux-ci soient octroyés principalement sur des critères qualité, d'innovation, d'expertise, de durabilité et de performance environnementale, plutôt que le choix du plus bas prix conforme.</p>